



Schéma intercommunal de mutualisation des services

2017-2020

2020-2026

Action n° 8 : Instruction des autorisations d'urbanisme

Collectivités concernées :

- **2015 – 2016** : St Maximin, St Vaast-les-Mello, Cramoisy et Villers-Sous-Saint-Leu (hors ACSO)
- **2017 - 2020** : St Maximin, St Vaast-les-Mello, Cramoisy
- **Après 2020** : St Maximin, St Vaast-les-Mello, Cramoisy, Thiverny

Pilotes de l'action :

- **2017 - 2020** : St Maximin
- **Après 2020** : St Maximin

Enjeux	Suite au désengagement de l'Etat, les petites communes dont le nombre annuel d'autorisations d'urbanisme ne justifie pas l'existence d'un emploi dédié ont dû chercher une solution alternative pour instruire celles-ci.	
Objectifs	Assurer la mission d'urbanisme des villes Optimiser l'utilisation des ressources humaines existantes	
Organisation	Prérequis : aucun Contenu : Pré-instruction effectuée par les villes concernées. Les instructions d'autorisation d'urbanisme sont ensuite réalisées par les services d'une autre commune, dans le cadre d'une convention d'assistance technique Un tableau de suivi annuel est tenu à jour pour la facturation Incidence organisationnelle : Faible	
Calendrier	A partir de l'entrée en vigueur du schéma de mutualisation	
Outils juridiques	☐ Mise en réseau ☐ Prestation de service ☐ Mise en commun de moyens	☒ Mise à disposition de service ☐ Service commun
Modalités financières	Coûts et gains générés par l'action : optimisation des ressources humaines des villes instructrices Partage des coûts et gains entre participants à l'action : paiement à l'acte suivant la tarification fixée par la convention	
Suivi	<u>Entre 2017 et 2020 :</u> Le service urbanisme de St Maximin instruit les autorisations d'urbanisme de St Vaast-les-Mello et Cramoisy. Des conventions d'assistance technique ont été établies : - depuis octobre 2015 pour la ville de Cramoisy - depuis décembre 2015 pour la ville de Saint Vaast les Mello Entre 2015 et 2016, la ville a également assisté la ville de Villers-sous-Saint-Leu.	

A partir du 1^{er} décembre 2020 :

La commune de Thiverny a cessé d'instruire ses autorisations d'urbanisme, ainsi que celles de Rousseloy et Maysel. Elle a ainsi conclu une convention d'assistance technique avec Saint Maximin afin que celle-ci puisse prendre en charge ses demandes d'instructions. Les communes de Rousseloy et de Maysel se sont dirigées vers d'autres solutions.

En 2024, la commune de Saint Maximin s'est engagée dans la dématérialisation des documents d'urbanisme grâce à une formation du Parc Naturel Régional Oise Pays de France. Les premiers dossiers tests dématérialisés vont être traités au 1^{er} trimestre 2026, pour un déploiement progressif.

Volume de dossiers traités par le service instructeur partagé pour les communes de Cramoisy, Saint-Vaast-lès-Mello et Thiverny :

- 2020 : 7
- 2021 : 31
- 2022 : 40
- 2023 : 33
- 2024 : 56
- 2025 : 37

Il est prévu en 2026 que les communes de Cramoisy, Thiverny et Saint Vaast-lès-Mello soient équipées et formées au logiciel métier Oxalis afin que les échanges entre le service instructeur partagé et ces communes se fassent par voie dématérialisée. Il n'y aura donc plus d'envoi au service instructeur partagé des dossiers en papier des permis et des autorisations de travaux.

Evaluation

Critères d'évaluation :

Evaluation : pas d'évaluation faite de part et d'autre pour l'instant